EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 3 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9 L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à dix-huit heures trente-trois minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Date de convocation du

conseil municipal :

23 mars 2023

<u>Étaient présents</u>: BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Date de mise en ligne de

la délibération : 6 avril 2023

Excusé-es :

BERTHAIL Éric, excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude.

DUEZ Sophie, excusé donne pouvoir à BONIN Robert.

Absent: KOCIOL Guillaume.

Secrétaire de séance : FAYE Cyril.

Objet: Attribution de subvention 2023 – Ecole de Lavancia-Epercy Quiberon

L'école de Lavancia-Epercy organise une classe de mer à Saint-Pierre Quiberon environ tous les 2 ans. Cette année, elle aura lieu du 11 juin 2023 au 18 juin 2023 pour un coût total du séjour de 13 366 €.

Une participation est sollicitée auprès de plusieurs financeurs :

- Les parents pour : 180 €/enfant soit 24 x 180 = 4320 €
- Les sous des écoles
- Les communes.

La participation des communes est de 4 843 €. La participation de la commune de Chancia se fera au prorata du nombre d'enfants de Chancia, soit 6 enfants sur un total de 24 élèves, Donc la part par élèves est de 201,79 €.

La participation de la commune de Chancia sera de 1 210,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder à l'école de Lavancia-Epercy une subvention de 1 210,75 € TTC sera pris en charge par la commune pour le voyage à Quiberon. Les crédits budgétaires correspondants seront prévus et inscrits à la section fonctionnement art 657348 cap 65 du budget principal 2023,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Robert BONIN